



**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE**

---

Distr.: LIMITÉE

ECA/ACGD/CWD.BM/2006/3  
janvier 2006

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

Centre africain pour le genre et le développement

Réunion du Bureau du Comité "Femmes et développement"

24-25 janvier 2006  
Addis Ababa

**L'INDICE DE DÉVELOPPEMENT ET DES INÉGALITÉS ENTRE LES SEXES  
EN AFRIQUE (IDISA)**

## TABLE DES MATIÈRES

1.	INTRODUCTION.....	1
	1.1 Qu'est-ce que l'IDISA ? .....	1
	1.2 Caractéristiques de l'IDISA .....	2
	1.3 Objectifs de l'IDISA .....	3
2.	JUSTIFICATION DE LA MISE AU POINT DE L'IDISA POUR LES ÉTATS MEMBRES.....	3
	2.1 L'égalité des sexes est un objectif de développement .....	3
	2.2 Un programme commun africain est indispensable pour évaluer les progrès vers l'égalité des sexes .....	3
	2.3 Il est indispensable de combler l'écart entre les résultats annoncés et les résultats réels .....	5
	2.4 Il convient de rationaliser les exigences de présentation de rapports sur l'égalité des sexes .....	5
3.	PROCESSUS D'ÉLABORATION DE L'IDISA.....	6
4.	COLLECTE DES DONNÉES CONCERNANT L'IDISA À L'ÉCHELON NATIONAL .....	7
	4.1 Création du groupe consultatif national.....	7
	4.2 Institution nationale de recherche .....	7
	4.3 Évaluation quantitative de l'égalité entre les sexes : l'Indice de la condition de la femme (ICF) .....	8
	4.4 Évaluation qualitative des résultats obtenus dans le domaine de la promotion des femmes: le Tableau de bord de la promotion de la femme en Afrique .....	9
5.	ENSEIGNEMENTS TIRÉS .....	11
6.	VOIE À SUIVRE .....	11

## 1. INTRODUCTION

Les commissions régionales des Nations Unies ont été chargées de faciliter la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes et plans d'action régionaux et internationaux relatifs à l'égalité des sexes et à la promotion des femmes. Le Centre africain pour le genre et le développement (CAGED) de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a ainsi mis au point l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA) entre 2002 et 2004 pour fournir aux décideurs africains et à leurs partenaires un outil approprié pour évaluer les progrès accomplis dans ce domaine.

### 1.1 *Qu'est-ce que l'IDISA ?*

L'IDISA est un indice composite qui combine des indicateurs quantitatifs et qualitatifs par ses deux composantes : l'indice de la condition de la femme (ICF) et le Tableau de bord de la promotion de la femme en Afrique (TBPFA).

- **L'Indice de la condition de la femme (ICF)** rend compte d'aspects mesurables relatifs à l'égalité des sexes. Il repose sur trois rubriques : les « capacités » du pouvoir social (économie et santé), les « opportunités » du pouvoir économique (revenus, budget-temps, emploi et accès aux ressources) et la « représentation » dans le pouvoir politique (représentation aux niveaux de prise de décisions dans le secteur public et dans les organisations de la société civile). Si l'indice a une valeur de 1, cela signifie que le pays a réalisé l'égalité des sexes, alors qu'une valeur inférieure à 1 indique qu'il reste des inégalités à corriger.
- **Le Tableau de bord de la promotion de la femme en Afrique (TBPFA)** mesure les résultats des politiques gouvernementales en matière de promotion et d'autonomisation des femmes. Il suit les progrès du gouvernement en ce qui concerne la ratification de conventions relatives à l'égalité des sexes et aux droits des femmes, comme la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Programme d'action de Beijing, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et son protocole relatif aux droits des femmes, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) du Caire et son examen quinquennal, ainsi que la mise en œuvre des politiques et des programmes se rapportant à ces conventions.
- Le TBPFA examine aussi des aspects qualitatifs et comble le vide entre des indicateurs purement quantitatifs, comme ceux de l'ICF, et des indicateurs propres à un pays ou à un secteur ou ceux qui concernent la prise de décision et le bien-être dans les ménages et au niveau individuel. Il se compose de quatre rubriques : les droits des femmes, les « capacités » du pouvoir social, les « opportunités » du pouvoir économique et la « représentation » dans le pouvoir politique. Chaque indicateur est noté selon un barème de trois valeurs : 0 pour un résultat nul, 1 pour un résultat médiocre ou acceptable et 2 pour un résultat bon ou excellent.

L'IDISA est un indicateur spécifiquement africain pour trois raisons : premièrement, il tient compte des principaux documents et traités africains qui ont une répercussion sur les relations entre les sexes sur le continent. Deuxièmement, il identifie les inégalités hommes-femmes dans les rubriques choisies et facilite l'examen des relations entre hommes et femmes en Afrique. Troisièmement, ses résultats proviennent des pays africains car ils sont établis à partir de statistiques disponibles au plan national.

## *1.2 Caractéristiques de l'IDISA*

L'IDISA est un outil dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Fondé sur des preuves, rigoureux et «indépendant », les faits étant établis par une institution de recherche indépendante, ce qui peut garantir des critères élevés dans l'analyse des données. Cela permet d'attester les réussites et les lacunes de l'intégration de la problématique hommes-femmes et d'étayer l'élaboration des politiques, la formulation des programmes et l'affectation des ressources.
- Combinaison d'une évaluation quantitative de l'égalité des sexes et d'une évaluation qualitative de l'habilitation des femmes, qui permet l'analyse de l'impact des mesures de discrimination positive sur les indicateurs de l'égalité des sexes. Par exemple, en ce qui concerne les taux d'abandon scolaire, si un pays a entrepris des mesures spécifiques pour la scolarisation des filles, l'impact sur le taux d'abandons scolaires des filles devrait être visible. Par ailleurs, la « quantification » d'indicateurs qualitatifs liés à l'habilitation des femmes par un processus de notation dans le Tableau de bord de l'IDISA facilite la comparaison entre les pays et l'analyse des tendances dans un pays au fil du temps.
- Promotion de la collaboration entre les mécanismes nationaux de promotion de la femme, les ministères de tutelle, l'office national de la statistique et les institutions de recherche. Il en découle d'excellentes perspectives d'amélioration du dialogue sur l'intégration de la problématique homme-femme dans les politiques sectorielles, d'accroissement de la prise de conscience des lacunes statistiques et de développement du lien entre la recherche et le plaidoyer en matière d'égalité des sexes.
- Contrôle du processus par les États membres étant donné que l'analyse repose sur des données collectées au plan national et que le processus est mené par un groupe consultatif national, présidé par le responsable du mécanisme national de promotion de la femme.
- Combinaison d'un processus d'évaluation national et régional par l'intermédiaire du groupe consultatif régional et des groupes nationaux. Cela facilite l'échange de bonnes pratiques entre les pays.
- Exhaustivité de l'outil, qui couvre tous les domaines clefs recensés dans le Programme d'action de Beijing et dans d'autres documents indispensables pour la pleine réalisation de tous les droits fondamentaux des femmes et de l'égalité des sexes.

### ***1.3 Objectifs de l'IDISA***

- Fournir aux gouvernements africains des données et des informations sur la situation de l'égalité des sexes et les effets des politiques qu'ils conduisent pour réduire la marginalisation des femmes ;
- Fournir aux décideurs africains et à leurs partenaires un outil approprié pour mesurer l'égalité des sexes et la promotion des femmes dans différentes sphères, à savoir économique, politique, sociale et dans le domaine des droits des femmes ;
- Renforcer les capacités des États membres pour ce qui est de suivre effectivement les progrès accomplis dans la mise en œuvre des conventions ratifiées par les pays africains et d'autres engagements pris en matière de parité ;
- Promouvoir des modifications des comportements, des structures et des mécanismes aux niveaux politique, juridique et opérationnel pour réaliser l'égalité des sexes et faire avancer la condition des femmes ;
- Comblent l'écart en termes de savoir et d'information entre les résultats annoncés par les États membres et l'impact réel de leurs efforts d'intégration du genre ;
- Démocratiser les statistiques et les outils de suivi qualitatifs qui sont efficaces et faciles à utiliser ; et
- Stimuler la coopération entre services au sein des ministères dans lesquels l'indicateur sera utilisé.

## **2. JUSTIFICATION DE LA MISE AU POINT DE L'IDISA POUR LES ÉTATS MEMBRES**

### ***2.1 L'égalité des sexes est un objectif de développement***

- L'inégalité des sexes est l'un des principaux défis auxquels l'Afrique a fait face pendant les trente dernières années, comme en témoignent l'accès limité des femmes aux services sociaux et aux opportunités socioéconomiques, ainsi que leur faible représentation dans la prise de décisions à tous les niveaux. Les femmes sont représentées de façon disproportionnée parmi les pauvres en Afrique. La pauvreté des femmes est exacerbée par des facteurs tels que les relations entre les sexes, leur accès limité à l'éducation, la mortalité et la morbidité infantiles et maternelles, la féminisation du VIH/sida, une mauvaise alimentation, des taux élevés de croissance démographique et une faible productivité économique. Pour s'attaquer aux racines profondes de la pauvreté en Afrique, il faudra que l'égalité des sexes et l'habilitation des femmes soient placées au centre des objectifs de développement. On pourra également intégrer des préoccupations sexospécifiques dans toutes les politiques et stratégies de développement, comme les plans nationaux de développement et les stratégies de réduction de la pauvreté ;

- Les Objectifs du Millénaire pour le développement ; et
- Les objectifs du NEPAD.

Une intégration efficace du genre exige toutefois que les données de référence et les indicateurs de produit, de résultat et d'impact sur le bilan du gouvernement en matière de parité soient ventilés par sexe. En combinant des données quantitatives et qualitatives dans tous les secteurs (social, économique, politique et droits des femmes), l'IDISA constitue un outil complet et global qui peut guider les décideurs dans des interventions stratégiques en vue de l'égalité des sexes et de l'habilitation des femmes.

## *2.2 Un programme commun africain est indispensable pour évaluer les progrès vers l'égalité des sexes*

Au niveau de l'Union africaine, l'Acte constitutif de l'Union insiste sur la nécessité d'un développement équilibré pour permettre le suivi de l'égalité des sexes dans les politiques et programmes de l'Union. En juillet 2004, les chefs d'États ont publié une déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes, réaffirmant leur engagement envers les dispositions de l'Acte constitutif de l'Union africaine et d'autres instruments régionaux et internationaux existants. La Déclaration aborde neuf points de convergence :

- L'accélération de la mise en œuvre de mesures économiques, sociales et juridiques en faveur des femmes visant à lutter contre la pandémie de VIH/sida et la mise en œuvre efficace de la Déclaration d'Abuja et de la Déclaration de Maputo sur le paludisme, le VIH/sida, la tuberculose et autres maladies infectieuses connexes ;
- La pleine participation et représentation des femmes aux processus de paix ;
- La sensibilisation aux problèmes des enfants soldats et de l'exploitation des petites filles en tant qu'épouses et esclaves sexuelles, en violation de leurs droits tels que consacrés dans la Charte africaine des droits de l'enfant ;
- La lutte contre la violence à l'égard des femmes et le trafic des femmes et des enfants ;
- La promotion et l'expansion du principe de la parité hommes-femmes dans tous les organes de l'Union africaine ;
- La promotion et la protection de tous les droits fondamentaux des femmes et des filles ;
- La promotion de l'application de la législation garantissant les droits des femmes à la terre, à la propriété et à l'héritage ;
- L'adoption de mesures spécifiques destinées à assurer l'éducation des filles et l'alphabétisation des femmes, en particulier dans les zones rurales, afin de réaliser l'objectif d'«Éducation pour tous »; et

- La signature et la ratification du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique avant la fin 2004 pour assurer son entrée en vigueur en 2005.

Dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), le suivi de la gouvernance se fait dans le cadre du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, qui contient une composante genre. L'IDISA permet aux gouvernements et à la société civile d'évaluer les bonnes pratiques dans les pays voisins et d'en tirer des enseignements. Par exemple, en compilant son rapport pour le Mécanisme d'évaluation, le Ghana a utilisé les données de l'IDISA pour renforcer les statistiques nationales sur la parité. Les données et rapports nationaux de l'IDISA jouent aussi un rôle crucial dans le suivi de la mise en oeuvre des 12 domaines d'action prioritaires du Programme d'action de Beijing et des engagements pris par les gouvernements pendant la septième Conférence régionale africaine sur les femmes («Beijing+10 en Afrique»). Le Programme d'action de Beijing met l'accent sur des mesures concrètes pour atteindre les objectifs stratégiques des 12 domaines prioritaires. Tous les examens qui ont suivi ont insisté sur la nécessité de mesures concrètes pour accélérer la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing en mettant en évidence les lacunes, les limites et les obstacles et en résolvant les problèmes qui ont empêché le respect des principaux engagements de Beijing.

### ***2.3 Il est indispensable de combler l'écart entre les résultats annoncés et les résultats réels***

Les examens périodiques des progrès en vue de l'égalité des sexes pendant les processus Beijing+5 et Beijing+10 ont été motivés par la volonté des États membres de monter leurs initiatives et leurs réussites. Alors que des autoévaluations de ce genre sont généralement complétées par des rapports des ONG et des institutions régionales et sous-régionales, l'absence de données ventilées par sexe et d'indicateurs sexués dans toutes les sphères est un grave obstacle à l'évaluation précise des inégalités et des violations des droits fondamentaux des femmes. En outre, les études d'impact des politiques et programmes gouvernementaux au niveau continental pour évaluer la pertinence et l'efficacité des initiatives d'intégration du genre font défaut. Outil d'établissement des faits prévu pour être utilisé par une institution de recherche indépendante pour la collecte et la compilation de données, l'IDISA permet de dresser un bilan relativement précis des relations entre les sexes dans un pays à une période donnée.

### ***2.4 Il convient de rationaliser les exigences de présentation de rapports sur l'égalité des sexes***

Pour rectifier les inégalités entre les sexes, il convient d'accélérer la mise en oeuvre d'engagements pris dans divers documents internationaux et régionaux, comme la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et son protocole facultatif relatif aux droits des femmes, le Programme d'action de Beijing et les examens suivants, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) du Caire de 1994 et le Programme d'action CIPD+5, les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ainsi que la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et son protocole relatif aux droits des femmes en Afrique.

Les engagements qui se chevauchent et les nombreuses exigences de présentation de rapports ont conduit à une certaine lassitude chez les États membres. L'IDISA est un outil complet et utile

pour faciliter la présentation de rapports relatifs à tous les instruments régionaux et internationaux concernant les inégalités des sexes. Il permet la compilation et l'utilisation cohérente de données qualitatives et quantitatives sexuées dans les sphères sociale, économique et politique.

### **3. PROCESSUS D'ÉLABORATION DE L'IDISA**

Avant l'IDISA, de nombreux autres indicateurs ont été élaborés pour mesurer l'égalité des sexes et la participation des femmes, les plus importants étant l'Indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH) et l'Indicateur de la participation des femmes (IPF) mis au point par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Ces deux indicateurs sont les premiers instruments mondiaux qui montrent que l'égalité des sexes dans un pays donné n'est pas seulement fonction des performances économiques du pays. L'ISDH et l'IPF sont toutefois, étroitement liés au produit intérieur brut (PIB) du pays. En outre, la base de données internationale utilisée par le PNUD ne permet pas toujours de rendre compte des réalités africaines. Par ailleurs, en mettant l'accent sur des aspects quantitatifs, l'ISDH et l'IPF ne tiennent pas compte de certains aspects qualitatifs: portants comme les droits des femmes.

L'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA) permet à la CEA d'affiner les indicateurs du PNUD et de dissocier la condition des femmes du PIB du pays, en utilisant les données disponibles à l'échelon national et en incorporant les aspects qualitatifs. Il permet également de montrer les disparités entre les hommes et les femmes dans tous les domaines, à divers niveaux, de suivre les progrès accomplis en vue d'assurer l'égalité des sexes et de promouvoir la condition des femmes aux plans quantitatif et qualitatif. Il s'agit d'un instrument efficace de suivi que les décideurs peuvent utiliser pour évaluer les résultats obtenus dans la mise en œuvre des divers instruments que les pays africains ont adoptés.

L'élaboration de l'IDISA a connu plusieurs phases, à savoir :

a) Définition d'un cadre théorique en se fondant sur un examen des indicateurs actuels et les autres chartes et accords internationaux dont les pays africains sont signataires;

b) Présentation de l'indicateur proposé, à un groupe de travail comprenant des statisticiens, des économistes, des experts des questions de parité, des sociologues et des spécialistes du développement en vue d'un examen approfondi;

c) Présentation de l'indicateur proposé à un groupe consultatif régional composé de spécialistes des 12 pays dans lesquels l'Indicateur a été expérimenté, ainsi que de représentants du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), de la Banque mondiale, du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et d'autres partenaires, pour discussion et validation;

d) Lancement de l'IDISA lors du quatrième Forum pour le développement de l'Afrique (ADF IV) à Addis-Abeba le 12 octobre 2004, après son approbation par les ministres et les experts au cours de la septième Conférence régionale africaine sur les femmes («Beijing +10 en Afrique») tenue en octobre 2004 en même temps que le quatrième Forum;

e) Approbation de l'IDISA au cours de la Conférence «Beijing +10 en Afrique», par les ministres et experts africains qui l'ont considéré comme un moyen important pour suivre les progrès



réalisés en vue de l'égalité et de l'équité entre les sexes et ont recommandé que tous les pays africains l'utilisent;

f) Expérimentation de l'Indicateur dans 12 pays pour déterminer sa faisabilité, sa pertinence et son applicabilité et organisation d'activités de plaidoyer en faveur de l'élaboration de données ventilées par sexe. Les pays dans lesquels l'Indicateur a été testé sont les suivants: Afrique du Sud, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Égypte, Éthiopie, Ghana, Madagascar, Mozambique, Ouganda, Tanzanie et Tunisie;

g) Publication des résultats de l'expérimentation sur le terrain dans le Rapport sur les femmes en Afrique, qui sera lancé en mars 2006. Les éditions ultérieures du Rapport comprendront des analyses plus approfondies des différents indicateurs, des tendances particulières ainsi que d'importantes questions. L'accent sera mis en particulier sur les meilleures méthodes pour permettre aux gouvernements africains de tirer des enseignements de l'expérience des pays voisins.

La CEA s'apprête actuellement à étendre l'utilisation de l'IDISA à 26 autres pays africains en 2006-2007.

#### **4. COLLECTE DES DONNÉES CONCERNANT L'IDISA À L'ÉCHELON NATIONAL**

##### ***4.1 Création du groupe consultatif national***

Avant de commencer la collecte de données à l'échelon national, chaque pays créera un groupe consultatif comprenant des représentants des ministères suivants ou de leurs équivalents: mécanisme national pour les questions relatives aux femmes ou la promotion féminine, santé, éducation et office national de la statistique. Le groupe comprendra également deux experts indépendants ayant une expérience des questions concernant la promotion des femmes, le développement et la statistique ainsi qu'un représentant d'ONG.

Le rôle du groupe consultatif national consistera à :

- Aider les institutions à collecter des données nationales fiables et de qualité;
- Aider les institutions à accéder aux données pertinentes;
- Examiner les méthodes utilisées par les institutions pour collecter des données;
- Examiner les données collectées par l'institution nationale;
- Examiner le rapport national établi par les institutions nationales, qui comprend les données concernant l'IDISA, avant qu'il ne soit présenté à la CEA.

##### ***4.2 Institution nationale de recherche***

Les institutions indépendantes choisies recueilleront les données concernant l'IDISA dans chaque pays. Ce groupe comprendra des statisticiens, des économistes et des experts en matière de promotion des femmes. Il sera choisi, en toute objectivité, à l'issue d'un processus transparent et rigoureux pour retenir une institution compétente.

La participation des institutions nationales et des groupes consultatifs permettra de recueillir des données de qualité directement des banques de données nationales, de garantir le contrôle du processus par le pays et de renforcer la collaboration étroite entre les pouvoirs publics et la société civile. Les institutions nationales jouent un rôle important dans la mesure où elles permettent d'examiner objectivement les résultats obtenus par le gouvernement, alors que les groupes consultatifs nationaux garantissent la transparence et le contrôle de la qualité.

#### ***4.3. Évaluation quantitative de l'égalité entre les sexes : l'Indice de la condition de la femme (ICF)***

Dans chaque pays, l'institution de recherche recueillera 42 variables ventilées par sexe réparties en trois rubriques :

- *Pouvoir social (Capacités) comportant deux composantes :*
  - L'éducation, mesurée par des variables concernant les taux de scolarisation, d'abandon scolaire et d'alphabétisation;
  - La santé, mesurée par des variables concernant la santé infantile, l'espérance de vie à la naissance, le nombre de nouveaux cas d'infection par le VIH/sida et le temps hors- travail.
- *Pouvoir économique (Opportunités) comprenant trois composantes :*
  - Les revenus, mesurés par les variables portant sur les salaires dans l'agriculture, la fonction publique et le secteur formel, et sur les revenus tirés des entreprises informelles, des petites entreprises agricoles familiales, ainsi que des envois de fonds et des transferts entre les ménages;
  - Le budget-temps, ou utilisation du temps, mesuré par des variables relatives au temps consacré à des activités économiques marchandes et non marchandes et des variables sur l'emploi;
  - L'accès aux ressources, mesuré par l'accès aux moyens de production et aux postes d'encadrement.
- *Pouvoir politique (Pouvoir d'action) comportant une composante :*
  - La représentation au niveau des principaux postes de responsabilité dans le secteur public et la société civile.

Pour chaque variable, l'indicateur de l'égalité entre les sexes se calcule de la même façon : il s'agit de comparer les résultats obtenus par les femmes et les hommes. Plus l'indicateur se rapproche de la valeur 1, meilleurs sont les résultats en matière d'égalité entre les sexes dans le pays. L'indicateur se calcule également pour chaque composante et chaque rubrique. L'Indice de la condition de la femme, qui prend en compte 42 variables, est ensuite établi pour donner une idée générale de la condition des femmes dans le pays.

#### ***4.4 Évaluation qualitative des résultats obtenus dans le domaine de la promotion des femmes: le Tableau de bord de la promotion de la femme en Afrique***

Dans chaque pays, l'équipe de recherche évaluera le niveau de la mise en œuvre des instruments régionaux et internationaux relatifs aux principaux droits des femmes et à l'égalité des sexes qui figurent dans les quatre rubriques suivantes :

- *Droits des femmes*
  - Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, en accordant une attention particulière à l'article 2 de son protocole facultatif, concernant l'inscription dans les constitutions nationales et dans d'autres dispositions législatives du principe de l'égalité des hommes et des femmes et à l'article 16 concernant le mariage et les rapports familiaux;
  - Le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits des femmes en Afrique, qui met l'accent sur les pratiques néfastes.
- *Domaine social*
  - Programme d'action de Beijing;
  - Violence à l'égard des femmes : violence familiale, viol, harcèlement sexuel et trafic des femmes;
  - CIPD+5 : maladies sexuellement transmissibles, VIH/sida, mortalité maternelle et contraception;
  - Déclaration d'Abuja de 2001 sur le VIH/sida et les femmes;
  - Éducation: politiques aidant les filles qui ont abandonné leurs études et l'éducation en matière de droits fondamentaux des femmes.
- *Domaine économique*
  - Conventions et politiques de l'OIT : Convention no. 100 sur l'égalité de rémunération, Convention no. 111 concernant la discrimination et la Convention no. 183 concernant la protection de la maternité sur le lieu de travail et la politique en matière de VIH/sida;
  - Mise en évidence de la dimension féminine dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et d'autres plans de développement;
  - Accès aux services de vulgarisation agricole;
  - Accès à la technologie;

- Accès égal à la terre.
- *Domaine politique*
  - Résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU concernant les femmes, la paix et la sécurité;
  - Programme d'action de Beijing concernant la création d'un mécanisme national efficace et accessible;
  - Politiques dans les domaines suivants: appui aux politiques de quotas et de discrimination positive en faveur des femmes; postes de responsabilité au parlement et dans les ministères; intégration des femmes dans tous les départements ministériels.

Pour chaque indicateur, l'équipe de recherche recueillera des informations sur les mesures suivantes :

- Ratification: Les conventions et documents internationaux ont-ils été ratifiés; de réserves ont-elles été formulées?
- Établissement de rapports: Le pays a-t-il respecté toutes les obligations en matière d'établissement de rapports?
- Législation: Une législation nationale a-t-elle été adoptée sur cette question sexospécifique?
- Engagement concret: Les gouvernements ont-ils adopté des documents d'orientation précisant leur intention d'aborder cette question spécifique et les activités à mener pour atteindre leurs objectifs?
- Élaboration d'un plan sexospécifique: Un plan assorti d'objectifs clairs et comprenant des activités bien déterminées a-t-il été élaboré?
- Objectifs: Des objectifs réalistes et quantifiables ont-ils été fixés?
- Mécanisme institutionnel: Les services gouvernementaux et les institutions ont-ils créé des mécanismes institutionnels, tels que des bureaux de promotion des femmes ou des points focaux, à des niveaux appropriés, pour mettre en œuvre les dispositions de cette convention ou de ce document spécifique?
- Budget: Les gouvernements ont-ils accordé assez d'attention aux incidences sexospécifiques que leur budget a sur cette question spécifique en allouant les ressources nécessaires à la mise en œuvre du plan sexospécifique mentionné plus haut?
- Ressources humaines: Le personnel est-il assez nombreux et qualifié pour exécuter les activités sexospécifiques nécessaires?

- Recherche: Le gouvernement a-t-il pris les mesures nécessaires pour assurer la collecte et l'analyse des données concernant cette question spécifique?
- Participation de la société civile: Dans quelle mesure le gouvernement collabore-t-il avec les ONG sur ce point particulier?
- Information et diffusion: Les gouvernements font-ils suffisamment d'efforts pour informer les populations de cette question spécifique et pour diffuser comme il convient l'information et toucher les populations dans une langue qu'elles comprennent?
- Suivi et évaluation: La politique ou le plan sexospécifique examiné est-il bien suivi et les indicateurs appropriés sont-ils utilisés pour mesurer les progrès accomplis à cet égard?

Les résultats obtenus par les États membres pour chaque mesure et pour chaque convention seront évalués à l'aide d'une échelle de valeurs allant de 0 à 3: 0 pour des résultats nuls, 1 pour des résultats médiocres à moyens et 2 pour des résultats bons ou excellents. Des commentaires détaillés expliqueront les notes attribuées pour chaque évaluation.

## 5. ENSEIGNEMENTS TIRÉS

- L'élaboration conjointe, par plusieurs parties prenantes, d'un instrument qui sera ensuite expérimenté sur le terrain, est un processus long, mais nécessaire pour qu'un tel instrument soit accepté et facilement institutionnalisé.
- Les gouvernements sont susceptibles lorsqu'on examine les progrès qu'ils ont accomplis. Actuellement, les notes sont attribuées à l'échelon national par les établissements de recherche, puis examinées par le groupe consultatif national. Il convient de créer un cadre approprié pour régler les désaccords éventuels résultant de la notation.

## 6. VOIE À SUIVRE

En 2004, dix ans après la Conférence mondiale de Beijing, l'Afrique a procédé à l'examen décennal de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing sous l'égide de la CEA. À la suite de l'évaluation des succès et des problèmes, les ministres africains ont publié un communiqué dans lequel ils ont renouvelé leur engagement en faveur de l'égalité, de l'équité entre les sexes et du renforcement du pouvoir des femmes, et proposé des mesures concrètes pour combler l'écart entre les engagements et la mise en œuvre. Dans la Déclaration, ils ont souligné que « *les gouvernements africains devraient évaluer à intervalles réguliers la concrétisation de cette volonté politique, de façon à recenser et à combler les lacunes dans les politiques en matière d'égalité des sexes et à faciliter leur mise en œuvre, grâce à l'allocation de ressources humaines et matérielles suffisantes* ». Cette évaluation requiert l'élaboration de données ventilées par sexe à jour et d'indicateurs sexospécifiques dans les divers secteurs, à plusieurs niveaux dans tous les pays africains, qu'on peut obtenir grâce à des études nationales sur le terrain utilisant l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique.

Les États membres ont estimé que l'IDISA était un instrument permettant d'évaluer l'habilitation des femmes africaines et leur participation au processus du NEPAD et à sa mise en œuvre, en particulier le Mécanisme d'évaluation intra-africaine. Ce qui est sans doute plus révélateur est que le Conseil économique et social et l'Union africaine considèrent l'Indicateur comme une initiative spécifiquement africaine.

Le CAGED généralisera donc l'utilisation de l'IDISA à tous les pays africains, avec le concours des différents partenaires, suivant deux phases:

- Au cours de la période biennale 2006-2007, l'Indicateur sera expérimenté dans les 26 pays suivants, choisis pour tenir compte de la représentation géographique et linguistique :
  - Afrique centrale: Congo (Brazzaville), Gabon et Tchad;
    - Afrique de l'Est: Burundi, Djibouti, Kenya, Rwanda et Soudan;
    - Afrique du Nord: Algérie, Libye et Maroc;
    - Afrique de l'Ouest: Cap-Vert, Gambie, Libéria, Mali, Mauritanie, Nigéria et Sénégal.
    - Afrique australe: Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Namibie, Seychelles, Swaziland et Zambie.
- Les autres pays africains seront ciblés au cours de la période 2008-2009.

La CEA incorporera également à cet instrument d'autres variables telles que celles relatives à l'eau, à l'assainissement et à l'agriculture, qui sont des domaines cruciaux en matière d'égalité des sexes.

Le système actuel, fondé sur trois valeurs, est trop restrictif. Un système de notation plus étendu (4-5 points) serait plus précis et permettrait aux pays d'évaluer les progrès au fil du temps pour en déterminer les différentes étapes .